

ENTRETIEN DES VITRAUX ET RANGEMENT DE CEUX DÉPOSÉS

Entretien, prévoir et planifier

- ▶ Veiller à l'**entretien régulier** des vitraux :
 - ▶ Ne nettoyer jamais les vitraux à grandes eaux ;
 - ▶ Dépoussiérer seulement les seuils des fenêtres si nécessaire, à partir d'échelles ou d'un échafaudage, mais jamais avec un manche télescopique, difficile à bien manipuler, cela peut provoquer des dégâts ;
 - ▶ Un bon entretien des abords de l'édifice permet d'éviter une croissance trop importante et envahissante de la végétation qui peut endommager les vitraux ;
 - ▶ Vérifier régulièrement que le système de chauffage n'est pas défectueux. En cas de forte différence de température entre l'extérieur et l'intérieur, la condensation à la surface du verre est importante et très néfaste pour les peintures fragiles. Par ailleurs, une absence ou une insuffisance d'évacuation de la condensation peut endommager l'édifice et son mobilier.

Vitraux déposés

Quand et pourquoi dépose-t-on un vitrail ?

- ▶ Toute dépose ne se justifie qu'en des **circonstances exceptionnelles**, idéalement sur la base d'une étude préalable. La dépose d'un vitrail n'est **pas une opération anodine**. Mal exécutée, elle peut occasionner des dommages beaucoup plus importants que ceux qui l'ont motivée ;
- ▶ Des **travaux** sur l'édifice peuvent obliger à déposer les vitraux. C'est alors une **restauration globale** qui devra être envisagée.

Stocker correctement

Si un ou plusieurs panneaux de vitraux de l'église a dû être déposé sans pouvoir être traité et/ou remplacé rapidement, il faut :

- ▶ Conditionner le vitrail et l'entreposer correctement dans des caisses par un spécialiste ;
- ▶ Stocker les caisses en lieu sûr dans l'église ou à proximité ;
- ▶ Identifier bien chacune d'elles et il faut écrire l'avertissement « FRAGILE », ainsi que le sens qui doit être respecté dans le positionnement et lors de la manipulation ;
- ▶ Mentionner dans l'inventaire des biens de votre église la présence de vitraux déposés, avec une indication précise de la localisation des caisses ;
- ▶ Attention au choix des matériaux de conditionnement.

Informations pratiques

Le CIPAR et les services diocésains du patrimoine donnent aide et conseils pour l'identification, la conservation, l'entretien et l'exposition des vitraux.

